



Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 313 - 27 avril 2016

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Pétition : Justice pour Sarah - Page 2
- 2 - 25 avril, un mois après la France, 10 femmes Djiboutiennes entament une Grève de la faim en Belgique contre les viols par l'armée djiboutienne et l'impunité ! - Femmes Solidaires - Page 2
- 3 - Catastrophe du Rana Plaza au Bangladesh, 3 ans après, nous n'oublions pas ! - MMF Midi-Pyrénées et associations toulousaines - Page 3
- 4 - Souvenir day : Amel Zanoune, assassinée pour avoir refusé de porter le voile - Zazi Sadou - RAFD - Page 3
- 5 - Pologne : guerre contre les femmes = guerre contre la démocratie : un projet d'interdiction totale de l'avortement - Nina Sankari - militante polonaise - Page 5
- 6 - La loi de lutte contre le système prostitutionnel est votée par l'Assemblée Nationale ce 6 avril 2016 ! - Amicale du Nid - Page 7
- 7 - Journée historique pour les droits des femmes : la France choisit l'abolition du système prostitutionnel ! - LEF - Page 8
- 8 - Un arrêt de la cour de Cassation en forme de permis de "Revenge Porn" ? - La commission juridique de la Fondation des femmes - Page 9
- 9 - Lettre à Chantal Jouanno à propos de la loi pour une République numérique - Texte collectif
- 10 - Allo Tenon, quelles nouvelles de l'IVG, quelles nouvelles des droits des femmes ? - Collectif Tenon - Page 11
- 11 - Améliorons les PASS contraception pour que les jeunes vivent leur sexualité en toute sécurité ! - Planning Familial - Page 13
- 12 - Café des femmes : De retour de Katmandou : 2^{ème} Conférence mondiale des femmes au Népal - L'Association des Femmes de l'Île-Saint-Denis - 30 avril - Page 13
- 13 - Journée de solidarité féministe avec Wafa Charaf - 14 mai - Ailes-fm - Page 13
- 14 - Colloque « Patriarcat, Prostitution, Pédo-criminalité et intégrismes » - Lyon - 27 et 28 mai - Organisation collective - Page 13
- 15 - Rencontre féministe 2016 : « Féministes et lesbiennes : We are the revolution » - 24 au 20 juillet - En Normandie - Page 14
- 16 - Colloque : « La traite à des fins de prostitution : la parole des victimes pour un meilleur accès aux droits » - L'Amicale du Nid et Gender Alternatives - Page 14
- 17 - Livre : Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature - Colette Guillaumin
- 18 - Livre : Femmes et esclaves. L'expérience brésilienne, 1850-1888 - Sonia Maria Giacomini
- 19 - Livre : « Et la modernité fut masculine » - Eliane Vienot - Page 16
- 20 - Film : Soutenez la réalisation du court métrage Neda - Ana Park - Page 16
- 21 - Livres : Mai 2016 à la librairie Violette and Co - Page 16
- 22 - Radio : Agenda « Femmes libres »

MOBILISATIONS - SOLIDARITÉS

1 - Pétition : Justice pour Sarah

Sarah est morte à l'âge de 19 ans, en 2008, dans des circonstances dramatiques (40 coups, une tentative de suicide de Sarah, 20 coups après par son compagnon Mickael).

Carole Elica-Giraud, sa mère ne revient pas sur les longues années de procédures qui ont suivi : une enquête qui conclue à un suicide, une condamnation, cinq ans plus tard, du concubin de Sarah à une peine avec sursis. Et enfin, en juillet 2015, une condamnation en appel à une peine de trois ans de prison, dont 18 mois ferme, pour non-assistance à personne en danger et violence sur concubine. Fatiguée, Carole Elica-Giraud avait décidé de ne pas se pourvoir en cassation et d'accepter le jugement : « Ça ne me rendra pas ma fille, de toute façon ». Depuis le 8 avril, elle est en grève de la faim pour réclamer que la peine soit appliquée, l'agresseur étant toujours en liberté. Une première pétition a été lancée. Mais la justice vient de prendre la décision ci-dessous, et Carole Elica-Giraud a décidé de poursuivre sa grève de la faim pour que la peine de 18 mois ferme soit exécutée. Elle est très éprouvée et a besoin de notre solidarité.

Depuis l'été dernier, un collectif de solidarité avec Carole a été créé à Toulouse afin de la soutenir et participer à la lutte qu'elle mène pour que justice soit faite.

Pour la justice, il est clair que la vie des femmes n'a pas une grande valeur... Nous vous demandons de signer cette pétition pour que ses revendications soient entendues. Sur facebook aussi ce serait bien que nous soyons nombreuses à la faire circuler.

<https://www.change.org/p/justice-pour-sarah?tk>

2 - 25 avril, un mois après la France, 10 femmes Djiboutiennes entament une Grève de la faim en Belgique contre les viols par l'armée djiboutienne et l'impunité ! - Femmes Solidaires

Pour dénoncer les viols des Femmes Afar par des soldats djiboutiens qui continuent dans l'impunité totale depuis septembre 1993, dans le Nord et le Sud-Ouest du pays. Elles entendent protester contre ses violences et briser le mur de silence érigé autour des viols. Ses crimes se déroulent à quelques encabluures des bases militaires française, américaine, nipponne et chinoise.

A Djibouti, comme dans d'autres régions d'Afrique et du monde, le viol est utilisé comme une arme de guerre visant à détruire l'identité des communautés. L'impunité érigée en système en République de Djibouti rend impossible toute reconstruction pour ces femmes.

Depuis le début de la guerre civile en 1991, des centaines de femmes Afar ont été violées par l'armée gouvernementale à Djibouti. Ces femmes gardent, pour beaucoup d'entre elles, des séquelles physiques. Elles sont toutes marquées à vie dans leurs corps, leur dignité, leur conscience. Malgré la répression et la honte qu'elles éprouvent, certaines victimes ont eu le courage de porter plainte. Aucune plainte n'a pu aboutir à ce jour.

L'actuel chef de l'état, Ismaël Omar Guelleh, qui vient d'être élu pour un 4^{ème} mandat, commanditaire des pires massacres à Djibouti, a une responsabilité toute particulière dans les viols et l'impunité des soldats violeurs. Cette grève de la fin se déroule dans un contexte post-électoral très tendu, avec une terrible répression et de multiples accrochages entre le FRUD et l'armée : deux personnes sont décédées sous la torture des gendarmes en février 2016.

Le Comité des Femmes Djiboutiennes contre les Viols et l'Impunité lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle condamne les viols des femmes djiboutiennes et l'impunité de ces crimes. *Elles exigent :* La reconnaissance de ces viols comme crimes de guerre ; L'ouverture d'une enquête internationale sur toutes les exactions à l'encontre des femmes en République de Djibouti ; Le jugement des soldats coupables des viols ; Le respect des conventions régionales et internationales ratifié par Djibouti dont le CEDAW.

Nous vous remercions de reprendre la campagne de diffusion de l'appel du Comité des Femmes

Djiboutiennes de continuer à développer la pression en vous faisant prendre en photo avec la même pancarte "Femmes contre l'impunité #stopvioldjibouti".

INTERNATIONAL

3 - Catastrophe du Rana Plaza au Bangladesh, 3 ans après, nous n'oublions pas ! - MMF Midi-Pyrénées et associations toulousaines

Le 24 avril 2013, l'effondrement de l'immeuble Rana Plaza, dans les faubourgs de Dacca capitale du Bangladesh, avait provoqué la mort de 1136 ouvrière-ses du textile, parmi lesquels une majorité de femmes, et fait près de 1500 blessé-es. Ce drame fut le pire accident industriel de l'histoire du pays et l'un des plus graves qui se soit produit dans le monde.

Cette tragédie a montré au grand jour les conditions de travail déplorables des 4 millions d'ouvrière-ses du secteur textile alors que le Bangladesh, deuxième plus grand exportateur mondial du secteur, fabrique à tour de bras des vêtements pour les distributeurs occidentaux : Auchan, Carrefour, Benetton, Mango, Primark, HM et Walmark. Ces marques vendent à une clientèle occidentale des vêtements confectionnés dans des conditions de grande insécurité.

Les pressions pour minimiser les coûts de production, pour augmenter les marges bénéficiaires, pour faire baisser les prix, ont un coût la, vie des travailleur-ses pauvres du textile.

41 responsables ont été inculpés, un Fonds d'indemnisation mis en place sous l'égide de l'OIT est estimé à 40 millions de dollars. Des associations - Sherpa, Peuples Solidaires, Collectif Ethique sur Etiquette - se sont portées parties civiles afin de déposer une plainte pour pratiques commerciales trompeuses contre Auchan et ses soi-disant engagements éthiques.

Malgré tout cela, la situation ne s'est pas beaucoup améliorée : les salaires excessivement bas - 68 dollars par mois) ont été très insuffisamment augmentés ; les travaux de rénovation tardent à être réalisés ; dans de nombreuses usines les travailleur-ses ne peuvent pas évacuer les lieux en sécurité en cas d'incendie ou d'accident ; les machines sont hautement inflammables. Depuis le drame du Rana Plaza, les incendies et les explosions continuent de dévaster le secteur. Plusieurs témoignages de salarié-es attestent que les machines à coudre sont dangereuses, brûlantes, et prennent feu. D'autres informent que 700 personnes par étage travaillent dans leur usine.

Cette logique des marges bénéficiaires démesurées au détriment de la santé, de la sécurité et de la vie des femmes et des hommes qui travaillent, est mortifère et criminelle.

Nous exigeons :

- Que les multinationales de la confection soient responsables des sous-traitants qui leur permettent de faire des bénéfices considérables ;
- Qu'elles soient responsables du sort des salarié-es qui fabriquent les vêtements de leurs marques, quant aux conditions de travail et de sécurité ;
- Que des salaires décents leur soient versés ;
- Que le respect de la vie des femmes et des hommes est et doit être la priorité sur la rentabilité et les bénéfices.

En France, en Europe ou ailleurs dans le monde, le souci des conditions de travail, les droits des travailleur-ses, le respect des droits humains, sont au cœur d'un monde qu'il est urgent de construire.

4 - Souvenir day : Amel Zenoune, assassinée pour avoir refusé de porter le voile - Zazi Sadou - RAFD

Amel Zenoune, jeune étudiante en droit, quitte Alger dans un bus de l'université pour rentrer chez elle à Sidi Moussa, environ une heure avant la rupture du jeûne. En ce dimanche 26 janvier 1997, 17^{ème} jour du ramadan, sur le chemin, le bus est arrêté par ce que les algériens appelleront «un faut

barrage» pour le distinguer des barrages de contrôle assurées par les militaires. L'embuscade est mise en place par des terroristes du Groupe Islamiste armé GIA au lieu dit Benedja commune de Bentalha de triste mémoire pour avoir subit un des massacres les plus terrifiants des années 90. Les passagers du bus tremblent de peur et voient leur dernière heure arrivée. Mais les terroristes ne semblent pas se soucier d'eux. Une seule personne les intéresse : Amel Zenoune. On lui intime l'ordre de descendre du bus et la jeune fille s'exécute avec courage. L'un des hommes armés aiguise son couteau sur une pierre et, sans le moindre état d'âme, égorgé la jeune fille sous le regard des autres passagers terrifiés. Il leur dira en substance qu'elle servira d'exemple à toutes celles qui fréquentent les universités et qui vont au travail sans être voilées. Un message terrifiant pour celles qui refusent d'abdiquer à leur ordre moral inique.

Elle avait tout juste 22 ans. Elle devait servir de modèle pour terrorifier toutes les femmes et jeunes filles qui, en Algérie, résistaient au diktat du FIS, Front Islamique du Salut et ses différents bras armés.

Dans d'autres contrées du Monde, en terre d'islam, des millions de femmes à l'image d'Amel Zanoune continuent de résister, par tous les moyens à l'intégrisme islamiste et son ambition démesurée de soumettre les femmes et les sociétés à leur projet théocratique moyenâgeux .

C'est à Paris, capitale de la France laïque, héritière des siècles des Lumières et de la République, promoteur des droits de l'Homme et de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes qu'une initiative dite 'Hidjab day' est lancée. Initiative mondiale lancée en 2013 par un réseau qui réussit parfaitement son marketing politique en Europe. La preuve est là sous nos yeux : c'est précisément à Sciences Po Paris , prestigieuse école où la raison est enseignée pour éclairer l'esprit que l'action démarre ! Quelque soit les motivations des jeunes étudiantes "solidaires" qui se sont mobilisées pour "soutenir leurs copines voilées" , qu'elles n'oublient pas que des centaines de milliers - non des millions - de femmes musulmanes occupent l'espace public, tête nue, dans leurs pays au péril de leur vie. Résister par tous les moyens pour dire leur aspiration à être libres et insoumises à l'ordre moral qui veut les cacher parce qu'objet sexuel ! Combien d'entre elles ont payé par le viol et la mort le tribut de "butin de guerre" ?

Que ces jeunes étudiantes, sûrement laïques et émancipées, n'oublient pas que ce combat autour du "voile" cache avant tout l'ambition de forces politico religieuses violentes, déterminées à conquérir le monde pour transformer "le citoyen" en communauté de simples croyants soumis à un ordre totalitaire où les femmes sont appelées à se cacher, s'effacer, obéir, disparaître ...

Que toutes les jeunes filles voilées à qui les prêcheurs et "dealers de paradis " courtisent par un faux discours de tolérance et de bienveillance fassent l'effort d'interroger cette pratique imposée hors contexte et qui est à des années lumières de l'islam le plus lumineux qu'elles pensent représenter ! Lisez Ibn Sina, Ibn Rochid, Mohamed Arkoun, Fatima Mernissi pour porter un autre esprit de l'islam que celui qui s'affiche en uniforme.

Par cette expression qui ne fera sûrement pas l'unanimité, je crie ma rage de militante féministe algérienne ayant vécu comme des centaines de milliers de mes concitoyennes l'ordre intégriste en marche. Sans la résistance des femmes et tous les citoyens acquis à l'idée de la démocratie dans son sens plein d'humanité, le visage de l'Algérie aurait été radicalement transformée.

Certes la France n'est ni l'Algérie, ni la Tunisie, ni l'Irak, ni l'Egypte. Seulement, n'oublions pas le credo unique des mouvements conquérants, intégristes d'extrême droite. Quelque soit l'habit sous lequel ils se présentent, les premières victimes sont d'abord les femmes. C'est la leçon de notre histoire quotidienne.

Porter le voile, est-ce une question de Liberté garantie par l'exercice de la démocratie ? Je ne le pense pas. La bataille "du voile" est l'expression la plus visible de la volonté des intégristes de soumettre les femmes. L'évocation des principes de démocratie et de liberté sont seulement le moyen d'y arriver ...

N'oublions pas le sacrifice d'Amel l'étudiante, de Rachida l'agronome, de Khadidja la vétérinaire , de Lila l'enseignante , de Rabéa mère au foyer et de cette très longue liste de résistantes ...

* Zazi Sadou a été la porte parole du RAFD (Rassemblement Algérien des femmes Démocrates) pendant de nombreuses années

5 - Pologne : guerre contre les femmes = guerre contre la démocratie : un projet d'interdiction totale de l'avortement - Nina Sankari - militante polonaise

Plus d'un quart de siècle après le début de la transformation dite démocratique qui a imposé une loi anti-avortement très restrictive en Pologne, 60 ans après l'introduction du droit à l'IVG sous le régime dit communiste, 84 ans après que les Polonaises aient obtenu la légalisation de l'avortement pour des raisons médicales ou de viol dans la période de l'entre-deux-guerres... le gouvernement polonais fait retourner les femmes aux jours d'avant l'indépendance de la Pologne. Le projet d'interdiction totale de l'avortement, considéré sans exception comme un crime, est une loi qui a été en vigueur sous le partage de la Pologne. Aujourd'hui , le gouvernement polonais traite les citoyennes comme l'ont fait les occupants il y a plus de cent ans.

Des textes peuvent tuer : C'est ce qu'affirmait déjà Tadeusz Boy-Żeleński, un grand humaniste et combattant pour les droits des femmes, l'auteur d'*Enfer des femmes* qui luttait dans les années vingt du 20^e siècle contre l'interdiction totale de l'avortement et la pénalisation des femmes et pour la légalisation de l'avortement pour des raisons sociales.

En 1932, une loi autorisant l'avortement pour des raisons médicales et dans le cas de grossesse résultant d'un « acte sexuel criminel » (un viol, uninceste, tout acte sexuel avec un/une mineur-e) fut adoptée en Pologne. A cette époque, c'était la législation européenne la plus libérale (à l'exception de l'Union soviétique).

La légalisation de l'avortement pour des raisons sociales a été autorisé en Pologne en 1956 . Qu'une femme déclare être dans une situation difficile est devenu une raison suffisante pour procéder à l'avortement. Maria Jaszczuk, la députée rapporteur du projet de loi, a persuadé les députés, chiffres à l'appui : 300 000 avortements illégaux effectués par les « faiseuses d'anges », 80 000 femmes admises dans les hôpitaux chaque année suite à un avortement clandestin, dont 2 % sont décédées. Grâce à ce texte, la femme polonaise a eu le droit de choisir et de se déterminer librement pendant 36 ans. En 2007, peu avant sa mort, Maria Jaszczuk, âgée de 91 ans, parlait avec amertume de la perte des acquis des femmes après les changements politiques.

Retour à l'enfer pour les femmes : La célèbre transition démocratique de 1989 en Pologne fut accompagnée de l'appropriation systématique du pouvoir par l'Église catholique grâce à son alliance avec la droite conservatrice. L'Église catholique présenta une lourde facture pour son rôle indéniable dans la chute du dit régime communiste. Le veto de l'Épiscopat polonais exclut de la nouvelle Constitution les principes de séparation de l'Église et de l'État, de laïcité ou de neutralité.

Les Polonaises ont payé ce changement de leur santé et de leur vie Les droits reproductifs et sexuels des femmes sont devenus le butin de guerre de l'Église et de son associée - la droite. Une loi anti-avortement très restrictive (uniquement dans le cas de danger grave pour la santé et la vie de la femme, malformations graves du fœtus et si la grossesse est le résultat d'un acte criminel) fut votée en 1993, contrairement à l'avis de l'opinion publique et en violation des principes fondamentaux de la démocratie. Une initiative de citoyens et citoyennes ayant rassemblé 1,5 million de signatures, demandant un référendum sur la question, a tout simplement été négligée. Mais la pratique montre qu'une fois l'IVG interdit, même les cas légaux d'avortement ne sont plus respectés, causant des souffrances inouïes aux femmes et aux enfants nés avec des malformations graves.

L'Église polonaise contre les fondations mêmes de la démocratie : On aurait pu croire que l'Église avait obtenu tout ce qu'elle voulait. Cependant, sous le gouvernement de la Plate-forme civique

libérale, elle a encore lancé une guerre ouverte contre les femmes et contre les libertés démocratiques, y compris en incitant ouvertement la hiérarchie catholique à ne pas observer la loi de l'État, et en encourageant des groupes agressifs catholiques à l'emploi de la violence physique. Pour l'Église le "genre" est devenu une cause majeure du mal en Pologne : « Le genre détruit la Pologne, le genre détruit la famille, genre : STOP ». La Pologne "crucifiée" du Parlement aux crèches, des bureaux de poste jusqu'aux banques; les femmes privées de leurs droits fondamentaux de décider librement de leur corps et de leur sort, obligées de poursuivre leur grossesse malgré les malformations graves du fœtus et d'accoucher d'enfants non viables; l'école publique transformée en madrasa catholique où les élèves ont plus de cours de religion que de biologie; les chercheurs qui subissent des pressions pour restreindre la liberté de la recherche scientifique; les artistes à la parole bâillonnée; les médecins et les enseignants incités à reconnaître la suprématie de la loi divine sur celle de l'Etat, les avocats s'appuyant sur le droit canon, les prêtres qui sont au-dessus de la loi et les députés qui prient pour faire pleuvoir - telle était la situation en 2014, avant la prise du pouvoir par la droite populiste de Droit et Justice.

La droite populiste à l'assaut de la démocratie : Avec la victoire électorale du parti Droit et Justice, fortement appuyé par l'Église catholique, d'abord dans les présidentielles au printemps et puis dans les législatives en automne 2015, la Pologne s'engouffre dans un coup d'État larvé. Il est clair qu'il s'agit d'éliminer l'équilibre entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, de paralyser le Tribunal constitutionnel, d'affaiblir le parlement et de créer conditions permettant l'instauration de formes autoritaires de gouvernement. Cette posture provoque des réactions de protestation massives dans plusieurs grandes villes en Pologne, dont la première, le 12 novembre à Varsovie, a rassemblé 50 000 personnes sous le slogan «liberté, égalité, démocratie». Toutefois, il faut dire que la situation actuelle a été préparée par le parti au pouvoir précédemment, avec la destruction systématique de la laïcité.

La démocratie sans les femmes n'est pas la démocratie : L'Église catholique en Pologne a réuni aujourd'hui les conditions pour réaliser son objectif de pouvoir absolu en Pologne. Puisque l'enseignement des évêques polonais n'a pas suffi, ils doivent imposer leurs injonctions et interdictions par force politique. L'épiscopat polonais a émis encore une nouvelle facture à payer par le gouvernement polonais, et elle est libellée dans une monnaie qui s'appelle « droits des femmes ». Les fondamentalistes catholiques, produit de l'ambiance d'acquiescement de la part des médias et des intellectuels au cours du dernier quart de siècle, ont déposé un projet d'interdiction totale de l'avortement et de criminalisation des femmes, du médecin et des personnes participant à l'acte. Ce projet a obtenu le soutien du gouvernement polonais. Il constitue l'atteinte aux droits des femmes la plus importante depuis la période de l'entre-deux-guerres.

Peut-être la conscience des évêques polonais peut-elle tout accepter : de la pédophilie des prêtres cachée au sein de l'Eglise jusqu'à imposer un projet de loi dont le résultat sera le féminicide ? Mais ce ne sont pas les évêques qui siègent au Parlement. C'est les politiciens serviles et dociles à l'égard de l'Église qui seront responsables des tragédies subies par les femmes. Le projet d'interdiction totale de l'avortement n'a rien à voir avec la protection de la vie, au contraire, il condamne à mort la femme pour la vie de laquelle la grossesse constitue une menace. Il en oblige d'autres à mener la grossesse à terme avec un fœtus non viable et à assister, impuissantes, une fois l'enfant né, à son agonie. Il en forcera d'autres à donner naissance à un enfant né d'un acte criminel. Dans la loi en vigueur qualifiée hypocritement de « compromis », ces situations permettent en théorie un avortement légal. Mais quand la femme perd le droit de choisir, même le droit à l'avortement légal cesse d'être appliqué pour devenir une fiction juridique.

Des cintres devant l'ambassade de Pologne à Paris le 10 avril : Plusieurs messages de solidarité et de soutien pour les femmes polonaises arrivent de la part de nombreuses organisations féministes, libre penseuses et démocratiques. « Nous exigeons un avortement sûr et accessible pour les

femmes en Pologne, en Croatie et partout dans le monde ! » — ont écrit les femmes croates de 30 organisations affiliées au Réseau des Femmes Croates. Leur message a été lu pendant une grande manifestation contre l'interdiction totale de l'avortement en Pologne. Organisée par une alliance d'organisations féministes et laïques, celle-ci s'est tenue devant le parlement polonais le 9 avril avec le mot d'ordre «Regagner le droit de choisir», et rassemblé plusieurs milliers des femmes à Varsovie. Des manifestations de soutien ont eu lieu dans toutes les grandes villes de Pologne, ainsi que dans plusieurs villes européennes (par ex. à Berlin, Prague, Paris, Londres, Vienne) mais aussi à Tokyo.

La condamnation de ce projet barbare pourrait réussir à mobiliser non seulement les féministes et les laïques mais tous les démocrates, y compris les milieux chrétiens qui s'opposent au fondamentalisme catholique et à l'autoritarisme du parti Droit et Justice. Les trois ex-premières dames, les épouses d'anciens présidents, se sont exprimées contre ce projet dans une lettre ouverte. Danuta Waleśa, catholique elle-même, a lancé une critique sévère de Jarosław Kaczyński en le rappelant "à la raison": "Vous n'avez pas d'enfants, vous n'avez pas de femme. Que savez-vous de la vie des abeilles si vous ne vivez pas dans la ruche ?"

Mais dans les milieux féministes on pense qu'il faut briser le soi-disant « compromis » hypocrite sur l'avortement, conclu par-dessus la tête des femmes. Le 8 avril 2016, le Comité d'Initiative législative "Sauver les femmes" a proposé un projet de loi relative aux droits des femmes et de la parentalité. C'est une nouvelle tentative pour restaurer les droits reproductifs et sexuels des femmes et des hommes, les droits à l'information, à l'éducation, à des consultations permettant la prise de décisions conscientes dans le domaine sexuel. Le projet prévoit la possibilité d'interruption légale et sûre de la grossesse jusqu'à la 12e semaine, plus tard l'avortement serait permis dans le cas de risque des dommages graves et irréversibles pour le fœtus, de maladie incurable menaçant sa vie, du danger pour la vie et la santé des femmes ou si la grossesse est issue d'un acte criminel. Le projet prévoit également la mise à disposition du public d'une liste de médecins qui invoquent la clause de conscience pour refuser l'interruption de grossesse. Le projet vient d'être déposé au Parlement et, après son enregistrement, commencera la collecte des signatures.

Il y a quelques années, la grande manifestation du 8 mars marchait à Varsovie sous la bannière « La démocratie sans les femmes, c'est la moitié d'une démocratie ». Mais la démocratie sans les femmes n'est pas du tout une démocratie ! La question de l'avortement, c'est-à-dire la question du libre choix de la femme, n'est pas le problème des femmes uniquement. Ce n'est pas un problème réservé à leurs proches non plus. Elle touche la société dans son ensemble. L'asservissement de la femme par un gouvernement autoritaire, c'est le début de l'asservissement de toute la société.

On peut penser aussi qu'il ne s'agit pas uniquement des femmes polonaises, ni de la seule société polonaise.

TEXTES

6 - La loi de lutte contre le système prostitutionnel est votée par l'Assemblée Nationale ce 6 avril 2016 ! - Amicale du Nid

Les député-es par leur détermination viennent de faire faire à la société française un pas essentiel vers la complète égalité entre les femmes et les hommes, et pour le respect de la dignité de tous et toutes. Avec la pénalisation des acheteurs d'actes sexuels, c'est la reconnaissance de la prostitution comme violence qui est ainsi affirmée et donc la responsabilité des clients de la prostitution. Les garçons pourront de ce fait grandir avec cet interdit : nul ne peut s'autoriser à acheter l'usage du corps de l'autre.

Avec davantage de moyens pour accompagner les victimes du système prostitutionnel et la suppression de toute pénalisation des personnes en situation de prostitution ; c'est la possibilité pour des milliers d'entre elles de sortir de cette violence sexuelle qui n'est jamais un choix ; c'est la

reconnaissance de leurs droits de sujets et de citoyen-nes ; c'est leur protection qui sera mieux assurée.

Avec la lutte renforcée contre le proxénétisme et la traite des êtres humains, c'est le respect des engagements internationaux de la France qui sera assumé et le refus de toute exploitation des personnes françaises et étrangères parmi les plus vulnérables et en particulier des femmes et des enfants.

Avec des programmes de prévention, d'apprentissage du respect de l'autre et d'éducation à la sexualité, c'est la violence de genre qui pourra être réduite et une sexualité dans l'altérité qui pourra libérer femmes et hommes.

La volonté d'abolition de la prostitution est aussi importante pour les droits humains que le fut celle de l'esclavage. L'Amicale du Nid, à partir de ses compétences et de ses missions, s'est totalement mobilisée pour obtenir cette loi d'abolition, elle le sera toujours pour exiger son application effective.

7 - Journée historique pour les droits des femmes : la France choisit l'abolition du système prostitutionnel ! - LEF

Le vote de l'Assemblée nationale française ouvre aujourd'hui une nouvelle page dans l'histoire des victoires historiques pour les associations humanistes et féministes : en adoptant la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, la France réaffirme des valeurs essentielles pour l'égalité femmes-hommes, la dignité et la solidarité. Et se positionne du côté des personnes prostituées, en reconnaissant le système qui les exploite comme violence et obstacle à la dignité humaine.

« Aujourd'hui est une date historique parce que la France montre le chemin que nous voulons voir en Europe. L'égalité passe par l'abolition du système prostitutionnel et de son cortège de violences, ainsi que de l'exploitation et la traite qu'il encourage ! », Viviane Teitelbaum, présidente du Lobby européen des femmes (LEF).

Après la Suède, la Norvège et l'Islande, la France s'engage dans la voie de l'abolitionnisme, qui vise à changer les mentalités sur la prostitution et mettre fin à cette violence. La loi française s'articule autour d'une série de mesures : soutenir et protéger les personnes prostituées et abroger toute répression envers elles, condamner toute forme de proxénétisme et de traite, développer des alternatives réelles et des programmes de sorties pour les personnes prostituées, responsabiliser les clients au travers d'une amende, et prévenir la prostitution par des mesures d'éducation et de sensibilisation.

« Je me réjouis de l'adoption d'une telle loi en France, qui pose les bases d'une reconnaissance effective du statut de victime des personnes prostituées et leur donne les moyens de sortir de ce système. En effet, il s'agit ici d'une étape importante dans cette lutte pour la dignité, l'égalité entre les sexes et le respect des droits humains », Nathalie Griesbeck, eurodéputée (ALDE/MoDem).

Le LEF tient à saluer le travail des associations françaises, réunies au sein du collectif Abolition2012, qui ont su montrer la réalité de la prostitution et son impact sur la société et les personnes prostituées elles-mêmes. La parole des survivantes a joué un rôle important dans le débat de société en France. Le soutien transpartisan à la loi Olivier montre la force des valeurs qui sous-tendent l'abolition : poser les bases d'une société libérée de l'oppression de l'industrie du sexe et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

« L'adoption de cette loi marque une avancée forte dans la lutte contre la traite internationale des femmes et des enfants : elle doit permettre de mieux faire entendre au niveau européen celles et ceux qui soutiennent l'idée selon laquelle la prostitution constitue une forme de violence faite aux femmes et ne fait qu'accroître l'arrivée de femmes victimes de trafic et exploitées à des fins

sexuelles, aussi je me félicite que la France marque avec force son engagement dans ce combat », Sylvie Guillaume, eurodéputée (S&D/PS).

« Il est tout à fait fondamental de supprimer les mesures répressives à l'encontre des personnes prostituées, qui sont avant tout des victimes, de condamner toutes formes de proxénétisme, d'exploitation sexuelle, de traite d'êtres humains, d'interdire tout achat d'un acte sexuel, c'est-à-dire de toute marchandisation du corps humain, tout particulièrement celui des femmes et des enfants. Il s'agit là d'un combat pour la dignité humaine », Constance Le Grip, eurodéputée (PPE/LR).

En février 2014, le Parlement européen avait adopté une résolution promouvant le modèle abolitionniste (résolution Honeyball). Le LEF espère que ce précédent européen, ainsi que le choix courageux et audacieux des député-es français-es, seront une source d'inspiration pour d'autres pays en Europe, pour que l'égalité femmes-hommes devienne une réalité pour toutes les femmes.

8 - Un arrêt de la cour de Cassation en forme de permis de "Revenge Porn" ?

La commission juridique de la Fondation des femmes

Le 16 mars 2016, la Cour de cassation a cassé et annulé un arrêt de la cour d'appel de Nîmes, en date du 26 mars 2015 concernant un cas de "revenge porn". Un arrêt qui sonne comme un rappel des carences du droit français dans la protection des victimes de "revanches pornographiques", un fléau qui, à l'heure des réseaux sociaux se développe considérablement. À cette occasion, la Commission juridique de la Fondation des Femmes a décidé de lancer sa première alerte.

La Cour d'appel de Nîmes avait condamné un homme pour avoir diffusé, suite à leur rupture, des photos de son ex compagne nue, en se fondant sur l'atteinte à la vie privée sanctionnée par l'article 226-1 du code pénal. Cet article définit l'atteinte à la vie privée par le fait de fixer, enregistrer ou transmettre, "sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé" à moins que les actes mentionnés aient été accomplis "au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés".

La Cour de cassation a cassé cet arrêt, considérant qu'il "n'est pas pénalement réprimé le fait de diffuser, sans son accord, l'image d'une personne réalisée dans un lieu privé avec son consentement". Cette interprétation est critiquable: si la victime avait consenti à la photo prise dans le cadre de l'intime, elle n'avait certainement pas accepté la diffusion publique de celle-ci, et ce sont là deux actes distincts visés tous deux par l'article 226-1 du code pénal (qui sanctionne la fixation et la transmission des images). La Cour de cassation a pourtant considéré que le premier consentement, donné au moment de la prise de l'image, empêchait de sanctionner pénalement la diffusion des clichés.

Si l'interprétation de l'article 226-1 faite par la Cour de cassation est contestable, il n'en reste pas moins que, dans son arrêt, la Cour met en lumière les carences de notre dispositif législatif à l'égard de ce phénomène. De fait, il n'existe pas en France de délit spécifique de revenge porn ou vengeance pornographique - ni même une dénomination qui fasse aujourd'hui consensus. Pour exemple, des images tournées dans un lieu public ne pourront pas être sanctionnées sur la base de l'article 226-1. Les jugements se réfèrent au droit à l'image ou à l'atteinte à la vie privée, mais ces textes ne sont ni adaptés ni suffisants. Ils ne reconnaissent pas la violence spécifique de la diffusion d'images à caractère sexuel, la plus souvent faite par des hommes contre des femmes. Et c'est pourtant le caractère sexuel des clichés qui constitue pour les auteurs une revanche et pour les victimes une violence.

Cet arrêt de la Cour de cassation est une invitation à agir, et il y a urgence. Aujourd'hui, les possibilités pour les victimes de revenge porn de voir leur agresseur condamné se sont considérablement réduites. Pourtant, le revenge porn à l'heure des réseaux sociaux est un véritable fléau qui touche principalement les femmes (90% des victimes sont des femmes selon un

rapport de l'Assemblée Nationale). Selon l'IFOP, 4 % des hommes en France auraient reconnu avoir déjà diffusé des photos intimes de leur ex partenaires. Les conséquences sont pourtant dramatiques : début mars, une adolescente de 15 ans s'est suicidée suite à la diffusion d'au moins un cliché intime.

Faire exister ce délit, armer le droit pour permettre aux victimes de se défendre et encourager la prévention des actes de violences numériques sont les enjeux du travail des associations, dont Osez le Féminisme!, qui militent actuellement pour la reconnaissance du revenge porn. La Commission juridique de la Fondation des Femmes est à leurs côtés pour les conseiller et les appuyer dans cette démarche essentielle.

De nombreux pays ont déjà su adapter leur arsenal législatif aux enjeux du numérique et à l'évolution des nouvelles formes de violence qui les accompagnent. D'ailleurs, les parlementaires français ont commencé à s'en saisir. Dans le cadre des travaux préparatoires au projet de loi pour une République Numérique, la délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée Nationale a rendu un avis en décembre 2015 qui pointe les insuffisances du droit français (voir page 91 et suivantes). À la suite de ce travail, un amendement proposé par les députés socialistes et écologistes dans le cadre des discussions sur le Projet de loi pour une République Numérique de la ministre Axelle Lemaire prévoit d'ajouter à l'article 226-1 du code pénal visé dans l'arrêt de la Cour de cassation l'alinéa suivant :

"Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 60 000 euros d'amende le fait de transmettre ou de diffuser sans le consentement exprès de la personne l'image ou la voix de celle-ci, prise dans un lieu public ou privé, dès lors qu'elle présente un caractère sexuel."

Au regard de la décision récente de la Cour de cassation, l'adoption de ce texte est devenue une absolue nécessité. Plus largement, les pouvoirs publics doivent se saisir du sujet et répondre au besoin d'encadrer et de punir sévèrement ces pratiques mais également assurer que les victimes obtiennent réparation et le retrait des images. En particulier, les sénateurs et sénatrices qui vont examiner le texte les 26, 27, 28 avril et 3 mai prochains doivent continuer la volonté exprimée par les député-es en faveur de la pénalisation du revenge porn et s'assurer de son intégration efficace au sein du dispositif pénal existant, sans renvoyer cette mesure à un hypothétique texte ultérieur, car il y a urgence à agir.

La Fondation des Femmes, première structure de collecte dédiée aux actions en faveur des droits des femmes, souligne la nécessité d'un accès simple et rapide des victimes à ces nouvelles dispositions, pour qu'elles puissent faire valoir leurs droits et reconnaître leurs préjudices. À cet effet, de nombreux progrès restent à faire afin d'informer les citoyens-nes de leurs droits face à ce type d'agissements pour faire cesser leurs dommages (retrait des clichés) mais aussi de permettre efficacement aux victimes de recourir aux outils à leur disposition (par exemple: signalement, réfééré). Dans la mesure où ils sont au premier rang, les acteurs du numérique (les réseaux sociaux mais également des autorités comme la CNIL) doivent accroître leur vigilance et empêcher la diffusion des clichés par des processus de signalement renforcés, rapides et efficaces.

Enfin, l'éducation des plus jeunes aux enjeux du numérique avant la sanction doit faire partie du dispositif large de prévention de la revanche pornographique et du harcèlement en ligne qui manque aujourd'hui cruellement.

La décision de la Cour de Cassation a laissé les victimes de revenge porn vulnérables et sans défense juridique : il y a urgence à légiférer.

9 - Lettre à Chantal Jouanno à propos de la loi pour une République numérique - Texte collectif

Madame la Sénatrice, Nous représentons différentes associations et collectifs féministes qui oeuvrons en faveur du droit des femmes. Nous sollicitons votre attention au sujet des violences dites "revanches pornographiques" qui touchent majoritairement les femmes (90 % des victimes sont des femmes d'après le rapport de la délégation au droit des femmes de l'Assemblée Nationale) Le Projet de loi pour une République numérique qui fera l'objet de discussions en séance les 26, 27, 28 avril et le 3 mai contient un article (33 quater) qui vise à appréhender pénalement ces pratiques, en modifiant l'article 226-1 du code pénal relatif aux atteintes à la vie privée. Cet article, initié par un amendement de l'Assemblée nationale, prévoit une aggravation de peine lorsque l'atteinte consiste en la captation ou la transmission d'images ou de paroles à caractère sexuel, et constitue une avancée. Il nous semble toutefois que le dispositif déjà anticipé par la commission des lois du sénat et par l'Assemblée nationale pourrait être enrichi de sorte à armer le droit national d'un dispositif pénal clair, complet et dissuasif et assurer la parfaite protection pénale des victimes. L'institution d'un tel dispositif est devenue une urgence depuis la position stricte qu'a adopté la Cour de cassation dans son arrêt du 16 mars 2016, laquelle a jugé, en revenant sur les positions adoptées par les juridictions inférieures que "*n'est pas pénalement réprimé le fait de diffuser, sans son accord, l'image d'une personne réalisée dans un lieu privé avec son consentement*". [Nous avions d'ailleurs alerté l'opinion à ce sujet dans une tribune: http://www.huffingtonpost.fr/anne-cacile-mailfert/loi-revenge-porn_b_9547350.html]

C'est pourquoi nos associations ont travaillé de concert sur trois amendements que vous trouverez en pièces jointes et dont nous serions heureux et heureuses de discuter avec vous, en vue de leur dépôt. Ces amendements visent à répondre aux critiques formulées par la Cour de cassation en faisant du consentement exprès des personnes concernées le point central s'agissant de la fixation, de la diffusion et de la publication d'images et paroles à caractère sexuel. Nous proposons également un dispositif innovant qui permet de punir les pratiques de menaces et de chantages au moyen de documents contenant des images ou paroles à caractère sexuels.

Nous espérons que ces amendements permettront à la France de se doter d'un arsenal juridique clair et précis pour répondre aux pratiques de revanches pornographiques, à l'instar d'autres pays (notamment: Canada, Royaume-Uni, Israël).

Nous avons également adressé ces amendements à M. Frassa, rapporteur du Projet de loi pour une république numérique auprès du Sénat et à Mme Morin-Dessailly.

Nous soulignons par ailleurs que s'il y a urgence à apporter une réponse pénale à ces pratiques, le dispositif ne saurait être complet sans la mise en œuvre de campagnes de prévention afin de favoriser l'information des victimes sur leur droit (et notamment la possibilité d'effectuer des signalements auprès des acteurs du numérique mais également de saisir le juge des référés au titre de l'article 9 du code de procédure civile) et le renforcement de l'éducation des plus jeunes aux enjeux du numérique.

En votre qualité de Présidente de la Délégation aux Droits des femmes au Sénat, nous savons que vous serez sensible à cette cause que nous défendons et dont la traduction juridique est désormais urgente. Nous nous tenons à votre disposition et à la disposition de votre cabinet pour convenir d'un rendez-vous afin de discuter plus directement de nos propositions.

Nous vous prions d'agrérer, Madame la Sénatrice, l'expression de notre considération distinguée.
Osez le Féminisme ! , Ligue des Droits des Femmes, Mémoire traumatique et victimologie, Les Chiennes de Garde, La Fondation des Femmes , AVFT, FIT, Encore Féministes!, Amicale du Nid.

10 - Allo Tenon, quelles nouvelles de l'IVG, quelles nouvelles des droits des femmes ? - Collectif Tenon

Aujourd'hui on fête un anniversaire : voilà 5 ans qu'à la suite d'une longue lutte, résolue et opiniâtre du collectif unitaire constitué dans le 20è avec des associations, des partis politiques, des syndicats et des habitantEs de l'arrondissement...le Centre d'IVG de l'hôpital Tenon a rouvert ses

portes et 2 ans qu'un vrai centre dédié a commencé à fonctionner...

Est-ce à dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Non.. Car l'hôpital est un lieu où la politique d'austérité des gouvernements successifs a frappé et frappe encore fort en réduisant les moyens et tout particulièrement les moyens en personnels. Il faut donc marquer la plus grande vigilance - en lien avec les hospitaliers et les syndicats - pour que le CIVG ait les moyens de fonctionner et d'offrir un véritable accueil aux femmes. Le collectif est bien décidé à continuer à exercer cette vigilance.

En effet, malgré des avancées importantes comme le remboursement à 100 % de l'IVG, la suppression du délai de réflexion, la suppression de la notion de détresse des conditions de recours à l'IVG, la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer des IVG médicamenteuses, il reste de nombreuses difficultés d'accès à l'IVG. Par exemple, la clause de conscience spécifique à l'IVG perdure, stigmatisant l'IVG et diminuant l'offre de médecins. De plus, les conséquences de la loi « Hôpital Patients Santé Territoires » continuent : les restructurations des hôpitaux se poursuivent accompagnées de fermeture de centres IVG, plus de 120 en 10 ans. Ces fermetures augmentent les inégalités territoriales et les délais d'attente. En outre, malgré l'obligation législative, l'engagement des ARS (Agence régionale de Santé) sur l'amélioration de l'accès à l'IVG reste très inégal.

Que se passe t-il ailleurs en Europe ? : En Italie, à cause de la clause de conscience, en moyenne 70 % des médecins sont objecteurs et refusent de pratiquer l'avortement.

En Espagne, en 2014 le gouvernement a tenté de faire passer une loi interdisant l'avortement. D'immenses manifestations de femmes et de démocrates en Espagne, des manifestations en solidarité dans de nombreux autres pays (rappelons nous, à

Paris des milliers de femmes sont descendues dans la rue) ont fait reculer le gouvernement.

En Pologne, en 1956, l'avortement est devenu d'accès libre « s'il y avait des conditions de vie difficiles de la femme enceinte ». En 1993, à la faveur d'un changement de régime et sous la pression de l'église, la loi devient restrictive et n'autorise l'interruption de grossesse que dans 3 cas : risque pour la vie et la santé de la mère, pathologie grave et irréversible chez l'embryon, grossesse résultant d'un viol ou d'uninceste. Aujourd'hui un projet de loi prétend non seulement supprimer ces 3 dispositions, mais aussi organiser une vraie répression à l'égard des femmes. Ainsi, une fausse couche pourra être pénalisée et « le meurtre fœtal » entrer dans le code pénal. La pilule du lendemain sera considérée comme un avortement précoce et donc interdite. L'Etat pourra s'arroger un droit anti-constitutionnel sous le prétexte de protéger « un enfant non né ». Les tests pré-nataux (qui peuvent présenter un faible risque de fausse couche) seront interdits...

Les Polonaises se sont immédiatement mobilisées : intervention dans certaines églises car l'épiscopat avait décidé d'y lire un communiqué de soutien à la loi, manifestation le 3 avril devant le parlement, manifestations le 9 avril dans 18 villes en Pologne avec le soutien de femmes dans des villes d'Europe, comme à Paris où un rassemblement de solidarité s'est tenu devant l'ambassade de Pologne. Soutenons les femmes polonaises !

Au niveau des institutions européennes, des pressions sont régulièrement organisées sur les structures et sur les élus par les lobbies pro-vie-intégristes catholiques.

Contre tous ceux là, contre les gouvernements rétrogrades, défendons nos droits ensemble, espagnoles, polonaises, françaises, italiennes, hongroises et toutes les autres...

Otez vos rosaires de nos ovaires ! Ni curé, ni imam, ni rabbin, mon corps m'appartient ! Mon choix, ma décision !

Le collectif Tenon : des habitants du XXème, et des militantes et militants de l'Association pour les Droits des Femmes du XXème, d'AC, l'APEIS, d'Alternative libertaire, Attac XXème, la CADAC, EELV XXème, Ensemble20 !, Femmes libres, Femmes Solidaires, la LDH XXème, le MRAP, le NPA, le Planning Familial, Pluri-elles Algérie, le PCF, le PG, le PS, les syndicats CGT et Sud-Santé Tenon.

Soutenu par la CNT-UR, la Fédération Anarchiste, Rasl'Front-MLV, SCALP, Solidaires et l'ULCGT XXe, Marche Mondiale des Femmes, et Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité..

11 - Améliorons les PASS contraception pour que les jeunes vivent leur sexualité en toute sécurité ! - Planning Familial

Créés pour garantir l'égalité pour toutes et tous, dans l'accès à l'information et à tous les moyens de contraception, les PASS contraception devaient en particulier permettre de lutter contre les inégalités territoriales et apporter des réponses aux jeunes éloignés des lieux de consultation dédiés ou en difficulté pour accéder à l'information.

Ces dispositifs, s'ils n'ont pas répondu à toutes les attentes, ont néanmoins permis de développer des réseaux de professionnels de santé et de professionnels éducatifs et sociaux en milieu rural notamment. Dans notre mobilisation pour accompagner la mise en place des PASS, nous avons participé à la construction de ces réseaux et pu mesurer combien les intervenants sont demandeurs d'échanges, de sensibilisation, de formation. Il est aujourd'hui absolument nécessaire de prolonger cette action pour consolider ces réseaux au plus près des jeunes afin d'améliorer leur orientation, en s'appuyant sur des personnes ressources et en renforçant un travail interdisciplinaire. Ce maillage des acteurs est aussi une opportunité pour mieux cerner les besoins des jeunes.

Cette expérimentation a révélé également, une grande méconnaissance du cadre législatif dans le domaine de la santé sexuelle, tant de la part des professionnels intervenants auprès des jeunes que des jeunes eux-mêmes.

Alors oui, nous devons améliorer les dispositifs « Pass contraception » :

- Pour informer/sensibiliser/former les intervenants de santé ;
- Pour favoriser la constitution des réseaux autour des jeunes ;
- Pour informer / sensibiliser / former les professionnels qui interviennent auprès des jeunes et les jeunes eux-mêmes. Cela suppose de mettre en place une communication adéquate pour que les PASS jouent pleinement leur rôle dans l'amélioration de la santé sexuelle des jeunes.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

12 - Café des femmes : De retour de Katmandou : 2^{ème} Conférence mondiale des femmes au Népal - L'Association des Femmes de l'Île-Saint-Denis - 30 avril

Résultats - photos - films - témoignages - débat. Une petite brocante sera organisée pour financer les projets de la conférence.

Samedi, 30 avril à 15 h, Maison des Initiatives et la Citoyenneté, L'Île-Saint-Denis (93) , 1 rue Mechin (proche de la mairie, à côté de la médiathèque)

13 - Journée de solidarité féministe avec Wafa Charaf - 14 mai - Ailes-fm

l'association ailes femmes du Maroc, ainsi que de nombreuses associations féministes et politiques vous invitent à la journée de solidarité féministe avec la détenue politique Wafa Charaf. Militante féministe marocaine, elle est emprisonnée à la prison de Larache au Maroc pour ses nombreux engagements. Wafa a été condamnée à 2 ans de prison et 5500 euros d'amende.

15h : Accueil ; Théâtre : Sois re - Belle et ...tais-toi, avec la troupe de la compagnie Kahina ;

• Films : Les combats de Wafa CHARAF · Témoignages / prise de Paroles

• Dîner solidaire · Soirée, musique, danse, avec des artistes engagées

PAF : 10 euros. Les recettes de la soirée seront versées à Wafa CHARAF

Inscription recommandée Mail : ailesfm@gmail.com et maisondesfemmesdeparis@orange.fr

Maison des femmes de Paris, 163 rue de Charenton 75012 Paris , métro Reuilly-diderot

14 - Colloque « Patriarcat, Prostitution, Pédo-criminalité et intégrismes » - Lyon - 27 et 28 mai - Organisation collective

27 mai : 18h, table ronde/débat à propos de la pédo-criminalité ; 21h, concert Vizcacha Rebelde ;

29 mai : 9h30, Table ronde/débat à propos de la prostitution ; 14h, table ronde/débat à propos des intégrismes ; 16h, dédicace et cocktail.

Intervenantes invitées : Atika Bouriah, Chahla Chafiq, Elisabeth Claude, Jeanne Cordelier, Geneviève Duché, Rosen Hicher, Noëlle Navarro, Maudy Piot, Delphine Reynaud, Melusine Vertelune.
Co-organisée par : Amicale du Nid, Collectif Libertaire anti-sexiste, Groupe Kronstadt de la Fédération Anarchiste, Femmes contre les Intégristes, Femmes Solidaires, Mouvement du Nid.

S'inscrire : [tps://docs.google.com/forms/d/1cVE3CCeTTiwdKZweFEgBrqfWigg6JaUonFYcj1O3zIE/viewform?c=0&w=1](https://docs.google.com/forms/d/1cVE3CCeTTiwdKZweFEgBrqfWigg6JaUonFYcj1O3zIE/viewform?c=0&w=1)
Maison des associations, Château sans souci, salle Paul Scherrer, 36 av Andre Lacassagne, Lyon 3^{ème}

15 - Rencontre féministe 2016 : « Féministes et lesbiennes : We are the revolution » - 24 au 30 juillet - En Normandie

Nous vous invitons chaleureusement à réserver vos dates du 24 au 30 juillet 2016, afin de participer au rassemblement féministe, lesbien et non mixte, dans un éco-domaine en Normandie !

L'on pourra discuter, apprendre et échanger sur des thèmes féministes peu abordés habituellement, assister à des présentations ou participer à des ateliers créatifs, aux scènes ouvertes, faire la fête ou simplement se promener dans la verdure et se reposer, et surtout, rencontrer des féministes et lesbiennes venant du monde entier, particulièrement d'Europe et d'Afrique du Nord.

Les thématiques abordées seront :

- Hétérosexualité dans le patriarcat ;
- Lesbianisme et féminisme: quelles alternatives ? ;
- L'anti-racisme d'un point de vue féministe ;
- impact des violences masculines et des psychotraumas dans nos relations entre féministes ;
- Éco-féminisme et autonomie des femmes.

Nous vous conseillons de jeter un coup d'œil sur le site de la rencontre pour plus d'information sur le programme et le projet <https://womynsgathering2016.wordpress.com/>

Pour vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : womynsgathering2016@laposte.net en indiquant votre nom, pays, et comment / par qui vous avez obtenu l'information, et si possible, si vous faites partie d'un groupe, d'un réseau ou d'une organisation féministe / lesbien.

Vous recevrez ensuite un formulaire d'inscription à nous retourner par email, expliquant les modalités de paiement ainsi que les détails logistiques concernant la rencontre.

Nous pourrons accueillir jusqu'à 300 femmes : ça peut paraître beaucoup, mais ça file assez vite J
*Qui sommes-nous ? : Nous sommes un collectif d'une petite vingtaine de féministes radicales de différents pays (France, Algérie, Serbie, Kenya, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Australie...) à qui cela tient à cœur de créer un espace d'échange « safe » entre femmes.

16 - Colloque : « La traite à des fins de prostitution : la parole des victimes pour un meilleur accès aux droits » - L'Amicale du Nid et Gender Alternatives

C'est le Colloque de clôture du projet européen de recherche-action : « Traite des êtres humains : De la sortie à l'insertion, barrières et leviers ». Cette journée de rencontres vise à replacer l'expérience des personnes victimes de la traite au cœur de l'analyse portée sur les situations d'exploitation sexuelle afin d'adapter au mieux l'accompagnement social, mais aussi le cadre juridique et les politiques publiques de protection et soutien.

Dans le cadre de la politique européenne de lutte contre la traite, les deux associations ont décidé de mener ensemble un projet de recherche-action pour recueillir les paroles des victimes, construire des outils de compréhension pour améliorer les pratiques d'accompagnement vers la sortie de l'exploitation sexuelle vers l'insertion.

L'objectif de ce colloque est de partager les constats de terrain et l'analyse issue de l'expérience

avec les autres associations, les acteurs institutionnels, les professionnels et le grand public afin de mieux permettre aux personnes victimes d'échapper à la traite et d'accéder à leurs droits.

Le programme de colloque se décompose en deux demi-journées :

- Le matin aura pour but une meilleure compréhension des parcours des personnes, et des systèmes de domination qui entretiennent les situations d'exploitation.

- L'après-midi nous parlerons de l'accompagnement spécialisé, des difficultés d'accès aux droits et des leviers qui peuvent être mobilisés, et des représentants institutionnels interviendront sur les politiques à l'oeuvre en termes de protection et soutien des victimes. Nous chercherons ensemble des pistes d'actions pour permettre aux victimes d'accéder effectivement à leurs droits fondamentaux.

Ce colloque s'inscrit dans le prolongement du séminaire du 25 et 26 Septembre 2015 à Plovdiv, en Bulgarie, intitulé « Aider les victimes de traite à accéder à leurs droits, regards croisés français et bulgares ».

La participation est gratuite, mais le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire, en renvoyant le coupon joint à l'adresse suivante : contact@adn-asso.org avant le 15/05/2016.

Vendredi 3 juin 2016, 9h30 à 17h, Maison des Associations de Solidarité, 10 rue des terres au curé - 75013 Paris, M7 Porte d'Ivry, M14 Olympiades, M14 Bibliothèque F. Mitterand.

CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ...

17 - Livre : Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature - Colette Guillaumin

«Femme nous sommes, ce n'est pas un qualificatif parmi d'autres, c'est notre définition sociale. Folles qui croyons que ce n'est qu'un trait physique, une "différence" - et qu'à partir de ce "donné" de multiples possibilités nous seraient ouvertes. Or ce n'est pas un donné, c'est un fabriqué auquel on nous signifie sans cesse de nous tenir. Ce n'est pas le début d'un processus (un "départ", comme nous le croyons), c'en est la fin, c'est une clôture.»

Rassemblant des essais et des articles écrits entre 1978 et 1993, ce livre précurseur analyse les rapports de domination en démontrant que leurs formes matérielles sont inextricablement liées à leurs formes idéelles - à la manière dont la pensée scientifique ou théorique, le "sens commun", l'idéologie les valident ou les justifient. Le servage, l'esclavage et ce que, la première, Colette Guillaumin a nommé sexage, reposent sur une appropriation rendue possible par l'établissement de catégories prétendument naturelles qui font des dominé·es "des choses dans la pensée elle-même".

A paraître en Mai 2016, 18.00 €, 240 p. Edition racine de ixe

18 - Livre : Femmes et esclaves. L'expérience brésilienne, 1850-1888 - Sonia Maria Giacomini

Le Brésil qui fut l'un des plus grands pays esclavagistes a aboli la traite négrière en 1850 et l'esclavage en 1888. Ces deux dates bornent la période étudiée par Sonia Maria Giacomini dans cet essai, l'un des rares à s'intéresser spécifiquement à la situation des femmes esclaves au Brésil. Il souligne les tensions inhérentes à leur condition de choses doublement appropriées: «Les femmes noires, écrit Sonia Giacomini dans une formule lapidaire, sont des "choses", des "faitouts" plus encore que des bonnes à tout faire, des objets qui s'achètent et se vendent en raison de leur statut d'esclaves. Mais parce qu'elles sont femmes, en sus d'être esclaves elles sont aussi objets sexuels, nourrices, punching-balls de leurs chères maîtresses.»

Au-delà du tableau cruel que dégage l'examen minutieux de documents d'époque (textes et propositions de loi, petites annonces de vente ou de location d'esclaves), Femmes et esclaves est

une contribution importante à l'histoire de l'esclavage brésilien. En inscrivant la dialectique du genre, de la race et de la classe dans l'histoire du Brésil, le livre met en lumière la contribution des femmes esclaves aux processus de résistance et de libération

A paraître le 3 mai,- Prix: 15,00 € - Edition racine de ixe

19 - Livre : « Et la modernité fut masculine » - Eliane Vienot

Ce livre est le 3^{ème} tome de « La France, les femmes et le pouvoir » après « L'invention de la loi salique (V^e-XVI^e siècle) » et « Et la modernité fut masculine (1789-1804) ». Ce troisième volume montre que les Français et les Françaises ont pratiqué des formes avancées d'égalité des sexes durant les premières années de la Révolution, mais aussi que leur enthousiasme pour la «régénération de la nation» s'est très vite heurté à la détermination des élites masculines arrivées au pouvoir en juillet 1789. Accentuant le «privilège masculin» dans presque tous les domaines, les membres des assemblées n'ont pas accepté que les femmes puissent monter à la tribune, mais ils n'ont pas hésité à les faire monter à l'échafaud par milliers - pour reprendre la célèbre formule d'Olympe de Gouges. Dès la fin de la Révolution, ils ont poursuivi la mise au pas du «sexe qui devrait obéir», comme l'avait appelé Rousseau. Avant que l'homme fort né de ce séisme ne s'emploie à verrouiller ce système, et à exporter le nouveau modèle de relations entre les sexes dans les pays tombés sous la domination des armées françaises.

Edition Perrin - 25 euros

20 - Film : Soutenez la réalisation du court métrage Neda - Ana Park

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la réalisation du court métrage *Neda*. Ulule, un site sécurisé et simple (3 cliques) qui permet la réalisation des projets participatifs vient de valider l'appel à dons pour la réalisation du film *Neda*.

Je compte sur vous pour soutenir notre projet qui est de faire entendre la voix des femmes qui en Iran luttent depuis plus de 35 ans contre l'obligation de porter le voile et contre les autres lois de ségrégation et d'apartheid sexuelle imposées par le régime islamique. Je compte sur vos dons pour permettre la réalisation de ce film, ainsi que pour diffuser ce message et demander à vos réseaux de soutenir ce projet. Bien à vous. Ana Park .

21 - Livres : Mai 2016 à la librairie Violette and Co

Mercredi 11 mai à 19h : Rencontre avec Diane Lamoureux pour la parution de son essai « Les possibles du féminisme » : agir sans "nous" (Remue-ménage). Afin d'établir sa légitimité, le féminisme a postulé que toutes les femmes sont liées par une oppression commune. Si le constat reste exact, l'universalisme féminin mène à une impasse. Ne faudrait-il pas plutôt construire des solidarités qui n'obligent pas certaines à sacrifier leurs enjeux sur l'autel de l'unité ? Néolibéralisme, liberté, justice sociale, défense des droits ou rapport à l'État, les réflexions courageuses de Diane Lamoureux abordent de front les questions qui animent le féminisme des dernières décennies et qui traversent la pensée politique. En cherchant à cerner les conditions de radicalité du féminisme, elle rompt avec la tentation du conformisme. L'unisson n'est ni possible ni souhaitable. Le féminisme ne fait pas mouvement : il est mouvement. Diane Lamoureux est professeure de philosophie politique à l'Université Laval, Québec. Ses travaux actuels portent sur l'impact conjugué du néolibéralisme et du néoconservatisme.

Samedi 21 mai de 14h à 16h : Club de lecture de Violette and Co : «Autoportrait en vert» de Marie NDiaye (Folio). Le club de lecture que nous avons initié en septembre 2014 autour de l'œuvre de Violette Leduc a repris pour la saison 2015-2016 en proposant, en alternance, de continuer une séance par trimestre sur Violette Leduc et les autres séances sur des romans suggérés par des participantes. Le club de lecture est ouvert à tous-tes, vous pouvez venir régulièrement ou

occasionnellement. Il est simplement demandé (et indispensable !) d'avoir lu le livre qui sera discuté et de préparer 10 à 20 lignes d'un extrait à lire éventuellement.

Mercredi 25 mai à 19h : Rencontre avec Manon Labry pour la parution de son essai «Riot Grrrls» : chronique d'une révolution punk féministe (Zones). Au début des années 1990, de jeunes féministes nord-américaines lançaient du fond de leurs tripes un cri de ralliement dans le milieu punk underground : «Revolution, Grrrl Style, Now !» La culture riot grrrl - littéralement, les «émeutières» - était en train de naître. Manon Labry retrace l'histoire de cette révolution politique et culturelle. Elle déploie une écriture punk bien frappée qui entremêle paroles de chansons, témoignages, réflexions personnelles, extraits de fanzines et illustrations pour faire la chronique d'une génération. Manon Labry est docteure en civilisation nord-américaine. Sa thèse portait sur les relations entre culture mainstream et sous-cultures underground, à travers l'étude du cas de la sous-culture punk féministe nord-américaine.

22 - Radio : Agenda « Femmes libres »

Mercredi 4 mai : Coups de cœur, coups de gueule : les femmes de la Maison des femmes de Montreuil analysent les médias avec un regard féministe ; Les Effrontées présentent leur association, ses actions et le Féministival Wonder Women des 28/29 mai 2016.

Mercredi 11 mai : La tribune libre dévoile ces mythes qui nous dévastent comme la famille et l'économie.

Interview de deux étudiantes qui ont participé au groupe de travail du Collectif Ruptures sur les mémoires du féminisme : elles partagent leurs découvertes.

Mercredi 18 mai : La lectrice nous fera découvrir un extrait de Virginia Woolf, "Un lieu à soi" (nouvelle traduction de Marie Darrieussecq, éditions Denoël, 2016) ; Martine Storti a écrit « Sortir du manichéisme » paru aux Éditions Michel de Maule pour « respirer le parfum des roses et goûter la saveur du chocolat, c'est-à-dire réhabiliter l'émancipation, restaurer le collectif, retrouver l'universel ». Après Charlie, après le 13 novembre, après Cologne, un livre pour celles et ceux qui sont fatigués des intimidations, des oppositions binaires, des affrontements dogmatiques. Autant d'affaiblissements face aux assassins. Autant d'impasses qui empêchent de penser le présent.

Mercredi 25 mai : Femmes en scène , Hélène Dassavray « On ne connaît jamais la distance exacte entre soi et la rive », paru aux Éditions La boucherie littéraire.

Pour contacter l'émission : mercredi entre 18h30 et 20h30 pendant les pauses : 0143718940 ; Hélène Hernandez : femmes.libres@outlook.fr ; Élisabeth Claude : rose.paradis@laposte.net

Pour écouter l'émission : en direct ou en téléchargement, partout dans le monde : <http://backup.radio-libertaire.org/>

